

**Ludwig Schubert**  
**Président international de l'AIACE**

**Allocution lors de la signature du 2<sup>ème</sup> Accord entre  
la Commission et l'AIACE  
29.02.2008, Berlaymont 13<sup>ème</sup> étage  
Salle à manger de la Commission**

Laissez-moi d'abord remercier la Commission, Monsieur le Président Barroso et Monsieur le Vice-président Kallas, de nous permettre de célébrer cette cérémonie au 13<sup>ème</sup> étage du Berlaymont, si bien rénové. Ceci est un endroit qui, pour beaucoup d'entre nous, est chargé de souvenirs.

L'AIACE a presque 40 ans, lorsqu'elle fut créée en 1969, à cet endroit ici, il y avait encore un grand chantier. Parmi les 39 membres fondateurs figurait, à une place éminente, Joseph Dinjeart, ancien directeur du personnel et de l'Admin de la CECA. Il était arrivé à la limite d'âge et a été succédé par Joseph Van Gronsveld le nouveau Directeur général Admin et Personnel de la Commission unique des trois communautés (CECA, Euratom et CEE).

11 présidents de l'AIACE se sont suivis jusqu'à aujourd'hui, en général, à un rythme de 3 ans tel que le stipulent les Statuts de l'AIACE. Je termine cette "histoire des présidents" en rendant hommage à mes deux prédécesseurs, Jerry Sheehan et Gerhard van den Berge qui ont préparé et signé le premier accord entre l'AIACE et la Commission en 2002 qui, pour la Commission, avait été signé par Neil Kinnock. Leurs interlocuteurs du côté de l'Admin étaient le Directeur général, Horst Reichenbach, le Directeur Fritz Brüchert et le chef de division compétent J-P. Grillo.

**Représentativité, objectifs et activités de l'AIACE**

L'AIACE en termes de membres a grandi rapidement et compte depuis de longues années plus de 50% des pensionnés. Aujourd'hui nous sommes plus de 8.000 pour les +/- 15.500 pensionnés.

Cette forte représentativité (pour laquelle beaucoup de syndicats nous envient) est étroitement liée aux objectifs et aux activités de l'AIACE et de ses sections.

Principaux objectifs :

- Organisation non-politique, mais avec un fort engagement européen ;
- représentation et défense des intérêts des anciens auprès des instances CE et nationales ;
- maintien des relations amicales entre eux et avec les actifs, activités culturelles et de loisirs ; contacts et liens avec des organisations à but similaire, par ex. Mouvement européen etc.
- mettre l'expérience de ses membres à la disposition des institutions CE.

Conformément à ces objectifs, les activités se sont développées avec un partage de travail approximatif – représentation des intérêts, interlocuteur de la Commission et des Institutions, information générale des anciens etc. par le Bureau de la présidence et les organes centraux (ex. DGE : CGAM+ Dialogue social) - activités culturelles, loisirs et de plus en plus des activités sociales et d'entre-aide sociale par les sections : exemple : le programme de la section Belgique la plus grande avec plus de 3.000 membres, montre que l'AIACE est vivante. Tout ce travail est fait par des bénévoles !

### **Le contenu de l'Accord**

Comme nous signons aujourd'hui un accord, il me paraît indiqué de rappeler en grandes lignes son contenu et de faire quelques observations au sujet de sa mise en œuvre et concernant les tâches de l'avenir.

- Les considérants situent le contexte : maintien du lien statutaire, devoir de sollicitude de la Commission et des Institutions, représentativité et rôle d'intermédiaire de l'AIACE, "mesures spécifiques limitée à caractère social", partenariat.
- Les articles 1 et 2 définissent une relation structurée de coopération et de partenariat avec la Commission, mais l'AIACE reste une organisation indépendante.
- Article 3 : l'AIACE fait partie du dialogue social pour les questions qui concernent les anciens (ex. dans le passé les DGE de l'Assurance maladie, à l'avenir le rapport mi-parcours de la Méthode d'adaptation des rémunérations et des pensions et le rapport quinquennal sur l'équilibre du Régime des pensions en 2008/2009 ; à terme la problématique d'une assurance dépendance obligatoire dans le cadre du RCAM (ce ne sera plus réalisé avec cette Commission, mais des travaux techniques sont à entreprendre dès maintenant); il existe une bonne collaboration avec les OSP (pas de concurrence) ; le suivi de l'évolution pensions et coefficients correcteurs se fait dans le GTR (Groupe technique rémunérations).
- L'article 4 confirme la participation de l'AIACE "sans droit de vote" dans les Comités paritaires interinstitutionnels (Comité du Statut et CGAM) et dans les comités paritaires auprès de la Commission. Ces comités ont un caractère consultatif.  
Activité importante : ex. Comité du Statut, CGAM ; la relation avec le CCP de la Commission reste à préciser.
- L'article 5 définit les interlocuteurs COMMISSION – AIACE, et crée le groupe technique, "Pensions et Caisse maladie" dont la mise en œuvre reste à faire dans les prochaines semaines et mois.
- Article 6 constate que les activités AIACE dans les domaines du dialogue, de l'information et la représentation sont d'intérêt commun, il renvoie à l'Annexe I qui règle le soutien de la Commission (infrastructure).

- Les articles 7 et 8 font référence au Statut, article 1<sup>er</sup> sexies et à la mise en œuvre des "mesures spécifiques limitées à caractère social", le soutien de la Commission est explicité en annexe II. Programme d'action et son évaluation, mises en œuvre à développer.
- L'article 9 : information des autres institutions
- Article 10 : cet accord remplace celui du 14 juin 2002
- Article 11 : Délai de résiliation

### **Conclusions**

Monsieur le Vice-président, je voudrais terminer cette brève allocution en vous remerciant d'avoir encouragé l'élaboration cet accord ; mes remerciements s'adressent aussi à Madame de Solà, Madame Kent et notamment à Madame Théâtre pour l'attitude constructive et la patience qu'elles ont manifesté lors du long processus d'élaboration de cet accord. Je voudrais mentionner aussi la patience et l'attitude constructive du Conseil d'administration de l'AIACE qui a rendu possible cet accord

Après la signature il s'agit de mettre en œuvre cet accord : un nouveau chapitre dans les relations AIACE-Commission s'ouvre.

Les relations AIACE-Commission étaient traditionnellement très bonnes. Mais quand j'ai pris la présidence de l'AIACE, il y a presque trois ans, mes collègues m'ont signalé un certain refroidissement des relations qui – pourtant – sont restées toujours correctes.

Depuis, j'ai l'impression qu'un changement s'est mis en route: le Président Barroso a donné des signaux très positifs à l'AIACE et, par exemple, le discours que vous, Monsieur Kallas, avez prononcé lors du déjeuner des "plus" anciens, le 1<sup>er</sup> juin 2007, m'a été cité maintes fois comme le signe d'un nouveau climat plus chaleureux.

Je pense que c'est dans cet esprit qu'il faut mettre en œuvre cet accord.

\*

\*      \*